Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-D068_BUR200525-DE

D068-BUR200525

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Frédéric FOUQUET, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2025-M070 « Déploiement d'un service départemental de location de contenants alimentaires et de gobelets réemployables »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,
Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de prestations de service relatif au déploiement d'un service départemental de location de contenants alimentaires et de gobelets réemployables. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

Monsieur le Président précise que le marché est décomposé en deux (2) lots :

- Lot 1 : Préparation initiale du parc de contenants alimentaires réemployables et des produits associés,
- Lot 2 : Gestion locative et logistique du parc de contenants alimentaires et gobelets réemployables.

Monsieur le Président ajoute que :

- Le lot n° 1 est réservé à des entreprises adaptées, des établissements et services d'accompagnement par le travail ou des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes et qu'il donnera lieu à un marché ordinaire d'une durée prévisionnelle de quinze (15) jours.
- Le lot n° 2 donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu pour une durée de trois (3) ans, sans minimum mais avec un maximum en valeur fixé à 450 000 € HT sur la durée totale du marché.

A la date limite de remise des propositions fixée au 18 avril 2025 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

Numéro et intitulé du lot	Numéro d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'établissement
Lot 1 : Préparation initiale du parc de contenants alimentaires réemployables et des produits associés	2	ADAPEI ARIA DE VENDEE
	3	RE-UZ FRANCE
Lot 2 : Gestion locative et logistique du parc de contenants alimentaires et gobelets réemployables	1	TRAIT D'UNION
	3	RE-UZ FRANCE

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-D068_BUR200525-DE

Monsieur le Président indique dans un second temps, que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mai 2025 et qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a classé en première position, les offres ci-dessous indiquées, choisies comme étant les offres économiquement les plus avantageuses :

Numéro et intitulé du lot	Numéro d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'établissement	Montant contractuel pour le lot 1 et montant estimé non contractuel issu du DQE pour le lot 2
Lot 1 : Préparation initiale du parc de contenants alimentaires réemployables et des produits associés	2	ADAPEI ARIA DE VENDEE	12 327,78 € HT
Lot 2 : Gestion locative et logistique du parc de contenants alimentaires et gobelets réemployables	1	TRAIT D'UNION	397 350,00 € HT

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant le choix par la commission d'appel d'offres, de l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des deux lots,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- **Attribuer** les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants susmentionnés,
- **Charger** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- **Attribue** les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants susmentionnés,
- **Charge** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives de ces marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).